

Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08
Fax : 05.45.85.58.38

SEANCE DU BUREAU 17 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le **17 Février**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 15 juillet 2020 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises – janvier 2021
2. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises
3. Aliénation de gré à gré de biens mobiliers

Contrôle du quorum

Titulaires : Monsieur Philippe BOUTY, Monsieur Fabrice POINT, Monsieur Jean Noël DUPRE, Monsieur Benoit SAVY, Monsieur Benoit GAGNADOUR, Madame Nathalie LANDREVIE, Monsieur Éric PINAUD, Madame Sandrine PRECIGOUT, Manuel DESVERGNE.

Excusés : Monsieur Jean-Luc DEDIEU, Madame Sandrine PRECIGOUT, Monsieur Jean Marie TRAPATEAU.

1. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises – janvier 2021

Del2021_028

Vu l'avenant à la convention conclue entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes de Charente Limousine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération 2021_024 du Conseil Communautaire du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021,

Suite à la deuxième vague pandémique de la Covid-19 et le deuxième confinement déclenché pour l'endiguer, les entreprises de Charente Limousine se retrouvent dans une situation financière particulièrement délicate qui affecte gravement leur trésorerie.

Suite à la prolongation du fonds d'aide d'urgence aux entreprises de Charente Limousine, qui s'adresse aux entreprises fermées administrativement, aux acteurs du spectacle et du tourisme, sous toutes formes sociales (société, entrepreneur individuel, association...), subissant une diminution de leur chiffre d'affaires supérieure à 30 % en janvier 2021 par rapport à janvier 2020 et/ou en février 2021 par rapport à février 2020, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

Chez Luc	TDHC	Luc Boussé	500
Chez Kat	Montemboeuf	Catherine Jacquelin	500
Stéphane Boissinot - Hôtel du Commerce	TDHC	Stéphane Boissinot	500
Café des sports	Chasseneuil	Philippe Richards	500
EUURL Paulys	TDHC	Denise Léonard	500
Animation Charlie Toon	Confolens	Avinion Thierry	285
Bourdet Sylvain (le Saint-Laurent)	Saint Laurent de Ceris	Sylvain Bourdet	500
SARL SLKD (Café des sports)	Confolens	Kevin Dutisseuil	500
Michelle PIGAL (Bar des Amis)	TDHC	Michelle PIGAL	500
La Pyramide	Chasseneuil	Abdelhamid Bouras	500
Prestavaisselle	Exideuil sur Vienne	Nathalie Javelaud	500
SARL Le Rivage d'Exideuil	Exideuil sur Vienne	William Pomares	500
SARL Mirambeau Loisirs (camping de l'Etang)	Le Lindois	Ilona de Bruin	500
Cafe bar de la Terrasse	TDHC	Susan Baxter	500
SARL Le Gourmet	Ansac sur Vienne	Cédric Casimir	500
Petureau Patricia	Alloue	Patricia Petureau	500
Auberge des Lacs	Massignac	Danuta Golebiowska	500

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'individualisation des demandes d'aides ci-dessus au titre du fonds d'urgence COVID
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

2. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises – novembre 2020

Del2021_029

Vu l'avenant à la convention conclue entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes de Charente Limousine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération 2020_232 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2020,

Suite à la deuxième vague pandémique de la Covid-19 et le deuxième confinement déclenché pour l'endiguer, les entreprises de Charente Limousine se retrouvent dans une situation financière particulièrement délicate qui affecte gravement leur trésorerie.

Suite à la mise en place du fonds d'aide d'urgence aux entreprises de Charente Limousine, qui s'adresse aux entreprises fermées administrativement, aux acteurs du spectacle et du tourisme, sous toutes formes sociales (société, entrepreneur individuel, association...), subissant une diminution de leur chiffre d'affaires supérieure à 30 % en novembre 2020 par rapport à novembre 2019, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

nom entreprise	commune	code APE	% perte	Proposition /décision subvention
Confforme Sports	Confolens	9312Z	100,00%	500
Animation Charlie Toon	Confolens	9001Z	100,00%	455
Chez Eric la bistrot La Fontorse	Confolens	5630Z	51,18%	500

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'individualisation des demandes d'aides ci-dessus au titre du fonds d'urgence COVID
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

3. Aliénation de gré à gré de bien mobilier

Del2021_030

Au mois de juillet 2020, la Communauté de Communes de Charente Limousine a fait l'acquisition de plusieurs meubles, appareils électroménagers et divers accessoires de maison afin de faciliter l'installation du Dr Souweileh.

Meubles DEBIAIS	PRIX TTC	PRIX TTC
Matelas	861,60 €	1 030,60 €
Sommier lattes		
4 pieds		
Oreillers	46,00 €	
Housse de couette	89,00 €	
Taies d'oreiller	34,00 €	

THROMAS

Téléviseur	289,99 €	446,77 €
Grille-pain	31,99 €	
Cafetière	29,99 €	
Divers art de la table	94,80 €	

BUT

Mobilier	546,97 €	633,94 €
Linge de maison	86,97 €	

INTERMARCHE

Lave-linge	439,00 €	1 066,34 €
Réfrigérateur	549,00 €	
Linge de maison	78,34 €	

TOTAL 3 177,65 €

Le Dr Souweileh a émis le souhait de racheter la totalité des biens.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des biens présents dans le tableau ci-dessous au Dr Souweileh pour un montant de 3 177.63 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

